



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 15 mars 2021 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021
 - 1.5 Période de questions
 - 1.6 Réactivation de l'employé 32-0023
 - 1.7 Modifications de tâches pour l'employé 32-0021
 - 1.8 Soumission concernant un adoucisseur d'eau pour l'hôtel de ville et la salle municipale
 - 1.9 Rapport annuel incendies
 - 1.10 Formation pour les élections
 - 1.11 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
 - 1.12 Appui envers la campagne Vers des collectivités durables
 - 1.13 Choix du nouveau logo
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 15 mars 2021
- 3. TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1 Achat de chlorure de calcium liquide
 - 3.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien du réseau local (ERL)
- 4. GRAVIÈRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Évaluation des fosses septiques
 - 5.2 Demande à la CPTAQ
- 6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Dépôt au Fonds de projets structurants de la MRC d'Abitibi (serre communautaire)
- 7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE**
 - 7.1 Aucun
- 8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES**



- 9.1 Annulation du projet de règlement 282 modifiant le règlement de zonage 2015-224
- 9.2 Adoption du règlement concernant l'emprunt pour la réfection des chemins municipaux
- 9.3 Avis de motion - Règlement 286 (Modifiant le règlement 261 concernant les vidanges de fosses septiques de tous les résidents de Trécesson)
- 10. RAPPORT DES ÉLUS**
- 10.1 Rapport de l'élu - Jacques Grenier
- 10.2 Rapport de l'élu - Martin Veilleux
- 10.3 Rapport de l'élu - Claudine Martineau
- 10.4 Rapport de l'élu - {NomConseiller}
- 10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet
- 10.6 Rapport de l'élu - René Martineau
- 11. INFORMATIONS**
- 11.1 Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 11.2 Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 11.3 Fonds Initiatives Jeunesse (MRC d'Abitibi) – lettre de refus
- 11.4 Demande d'aide financière pour l'ADL – lettre d'acceptation
- 11.5 Vente de propriétés pour taxes impayées en temps de pandémie
- 11.6 Semaine pour la valorisation de la paternité 2021
- 11.7 Les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la COVID-19
- 11.8 Avis de non-conformité pour l'écocentre
- 11.9 Rapport d'interventions sur le territoire (incendies)
- 11.10 Baisse des charges permises sur le pont P-00140 enjambant la rivière Villemontel sur le chemin Roulier
- 11.11 Gazoduq
- 12. CORRESPONDANCES**
- 12.1 Aucun
- 13. Varia**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Période de questions
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.



2021-03-058 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-03-059 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-03-060 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

ADOPTÉE

1.5 Période de questions

Une citoyenne nous a contactés par téléphone pour faire valoir son mécontentement face à la taxe de fosse septique présente sur le compte de taxes municipales cette année. Cette dame fait vidanger sa fosse tous les quatre ans et souhaite que cela reste ainsi. Nous lui avons expliqué la procédure et que c'est une loi provinciale de faire vidanger sa fosse septique tous les deux ans. Nous lui disons que nous devons appliquer notre règlement 261 à ce sujet. Le conseil réitère, lui aussi, le fait que tous les résidents doivent respecter ce règlement.



2021-03-061 1.6 Réactivation de l'employé 32-0023

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant la voirie et la gestion des gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un journalier/opérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0023 a travaillé au sein de l'entreprise à l'an 2020;

CONSIDÉRANT l'économie considérable au niveau de la réfection de tous les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 32-0023, selon les conditions discutées et tel que déposé au dossier de l'employé, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 15 mars.

ADOPTÉE

2021-03-062 1.7 Modifications de tâches pour l'employé 32-0021

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0021 désire réduire ses heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE cet employé désire travailler quatre jours par semaine pendant la saison hivernale et cinq jours par semaine pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de l'employé 32-0021 concernant ses heures de travail.

ADOPTÉE



2021-03-063 1.8 Soumission concernant un adoucisseur d'eau pour l'hôtel de ville et la salle municipale

CONSIDÉRANT QUE l'eau des robinets de l'hôtel de ville et de la salle municipale ne peut pas être consommée en raison de sa forte odeur;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER un adoucisseur d'eau chez Plomberie Germain Roy (1990) Inc. au coût de 2 926.01 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-03-064 1.9 Rapport annuel incendies

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2020, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson adopte le rapport annuel 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-065 1.10 Formation pour les élections

CONSIDÉRANT les élections générales municipales du 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation est offerte par le MAMH et le DGEQ en classe virtuelle le 20 avril 2021 au coût de 225 \$ pour les membres de l'ADMQ;



IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE mesdames Chantal Poliquin et Kelly Bédard, respectivement présidente et secrétaire d'élections, participent à cette classe virtuelle de formation;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais de participations seront défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-066 1.11 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE



2021-03-067 1.12 Appui envers la campagne Vers des collectivités durables

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

CONSIDÉRANT QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service de large bande;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.



ADOPTÉE

2021-03-068 1.13 Choix du nouveau logo

CONSIDÉRANT QUE le logo actuel est désuet;

CONSIDÉRANT l'offre de Myriam Lévesque - Design Graphique;

CONSIDÉRANT QUE trois versions différentes de logos ont été présentées;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

D'OPTER pour la version 3 du logo et de poursuivre l'entente avec la graphiste;

ÉTANT ENTENDU QUE de la nouvelle papeterie à l'image du nouveau logo sera achetée lorsque les stocks restants seront épuisés;

ÉTANT ENTENDU QUE l'identification des bâtiments, véhicules, signalisations, articles promotionnels, etc. sera refaite au cours des années pour ne pas engendrer des coûts supplémentaires.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2021-03-069 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 15 mars 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 15 mars 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 134 303.49 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 51 465.48 \$.

ADOPTÉE



3. TRAVAUX PUBLICS

2021-03-070 3.1 Achat de chlorure de calcium liquide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson veille à l'entretien de ses chemins;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'épandage d'abat-poussière annuellement;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison estivale 2021, la municipalité a demandé des soumissions pour de l'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT QUE les quantités requises sont estimées à 55 000 litres;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Marcel Baril Ltée au coût de 0.4445 \$/litre;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par RM Entreprises au coût de 0.389 \$/litre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat à RM Entreprises au coût de 0.389 \$/litre pour 55 000 litres de calcium liquide;

D'AUTORISER madame Chantal Poliquin, directrice générale, à signer tout document concernant cette offre.

ADOPTÉE

2021-03-071 3.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien du réseau local (ERL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 165 505 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité



incombe à la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

5. URBANISME

2021-03-072 5.1 Évaluation des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'évaluation des installations septiques sur le territoire afin de valider leur conformité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources et les connaissances requises dans le but d'effectuer ces évaluations;

CONSIDÉRANT QUE la caractérisation des 250 installations septiques autonomes raccordées à des résidences isolées se fera durant la période estivale 2021 selon l'entente entre l'OBVAJ et la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVAJ est un organisme de la région qui encourage la gestion participative de l'eau en insistant sur l'importance de l'implication de tous aux différents niveaux de gestion ainsi que dans l'aménagement intégré du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis en automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVAJ est l'organisme qui a été mandaté l'été dernier pour la caractérisation des bandes riveraines et que le conseil est satisfait de leurs services;



**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat d'évaluation des fosses septiques à l'OBVAJ pour un montant de 13 203 \$ taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais seront puisés dans le salaire du deuxième inspecteur puisqu'un seul inspecteur est finalement nécessaire.

ADOPTÉE

2021-03-073 5.2 Demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Filteau et Mme Hélène Leclerc, possédant le lot 4 282 852, désirent acquérir en partie ou en totalité le lot 4 284 247 appartenant au Ministère Énergie et Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE M. Filteau et Mme Leclerc désirent agrandir leur résidence et que la superficie actuelle de leur terrain ne leur permet pas de le faire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition est en tout point conforme aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette même offre a été présentée par ces deux citoyens à l'an 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCORDER à M. Mario Filteau et Mme Hélène Leclerc l'appui de la municipalité dans leur projet d'acquisition en partie ou en totalité du lot 4 284 247.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

2021-03-074 6.1 Dépôt au Fonds de projets structurants de la MRC d'Abitibi (serre communautaire)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire déposer une



demande de projet structurant auprès de la MRC d'Abitibi concernant la construction d'une serre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficiera à nos citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER une demande de projet structurant auprès de la MRC d'Abitibi concernant la construction d'une serre communautaire;

DE DEMANDER une aide financière de 28 172.18 \$ à la MRC d'Abitibi;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents en lien avec le dépôt ainsi que le protocole d'entente, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

2021-03-075 9.1 Annulation du projet de règlement 282 modifiant le règlement de zonage 2015-224

CONSIDÉRANT l'arrivée du nouvel inspecteur;

CONSIDÉRANT QU'un projet de modification de règlement de zonage est un dossier d'envergure;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ANNULER l'adoption du règlement 282 modifiant le règlement de



zonage 2015-224.

ADOPTÉE

2021-03-076 9.2 Adoption du règlement concernant l'emprunt pour la réfection des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Trécesson désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1563 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Trécesson désire procéder à l'entretien et l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de tous les chemins du territoire de la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE les chemins requièrent plusieurs travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le solde de la TECQ 2019-2023 a été autorisé pour la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'environ 500 000 \$ provenant de la TECQ 2019-2023 sera affecté à l'emprunt de la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un montant de plus de 1 000 000 \$ provenant du fonds des gravières sera affecté à l'emprunt de la réfection des chemins municipaux et réparti sur une période de quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 800 \$ reçu en 2019 provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) sera affecté à l'emprunt de la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demandera une aide financière annuelle provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) et qui pourra être affectée à l'emprunt de la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demandera une aide financière annuelle provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et qui sera affecté à l'emprunt de la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1561 du Code municipal du Québec il est permis aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire si les deux conditions suivantes sont réunies :

1. Les travaux réalisés concernent l'un des objets suivants ainsi que toute dépense accessoire :



- a. Voirie;
- b. Alimentation en eau potable;
- c. Traitement des eaux usées;
- d. Élimination d'un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;
- e. Respect d'une obligation prévue dans une loi ou un règlement

2. Le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021, tel que prévu au Code municipal à l'article 445;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 15 février 2021, tel que prévu au Code municipal à l'article 445;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2021-284 décrétant une dépense de 4 000 000 \$ et un emprunt de 4 000 000 \$ pour acquitter en totalité la réfection des chemins municipaux.

ADOPTÉE

9.3 Avis de motion - Règlement 286 (Modifiant le règlement 261 concernant les vidanges de fosses septiques de tous les résidents de Trécesson)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 286 : Modifiant le règlement 261 concernant les vidanges de fosses septiques de tous les résidents de Trécesson.

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l' élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :



- le 17 février, il s'est présenté à l'hôtel de ville;
- le 22 février, il a participé à une rencontre pour les chemins à l'hôtel de ville et a participé à la séance extraordinaire en soirée concernant une modification de règlement;
- le 23 février, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour envoyer un courriel aux conseillers;
- le 24 février, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour la planification du projet des chemins et a participé à la Table des maires en soirée;
- le 25 février, il a participé à une rencontre Zoom concernant le Fonds forêt;
- le 1er mars, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour la préparation de la séance extraordinaire en soirée;
- le 2 mars, il rencontre, en soirée, un opérateur pour une embauche;
- le 4 mars, il se présente à l'hôtel de ville pour planifier la séance de travail du 8 mars et pour signer les chèques;
- le 8 mars, il rencontre la directrice générale concernant une plainte et participe à la séance de travail en soirée;
- le 9 mars, en avant-midi, il rencontre tous les employés et en après-midi, discute concernant le CCU et le Fonds forêt;
- le 10 mars, il se présente à l'hôtel de ville en avant-midi et participe à une rencontre concernant la planification stratégique en tourisme en après-midi;
- le 11 mars, il se présente à l'hôtel de ville et participe à une rencontre incendie en soirée;
- le 12 mars, il demande un avis juridique concernant un employé;
- le 15 mars, il s'occupe des ressources humaines en avant-midi, participe à la séance du conseil en soirée et rencontre tous les conseillers par la suite.

10.2 Rapport de l' élu - Martin Veilleux

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- il participe à la séance extraordinaire;
- le 8 mars, il participe à la séance de travail.

10.3 Rapport de l' élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

- elle participe à la séance extraordinaire;
- le 8 mars, elle participe à la séance de travail.

10.4 Rapport de l' élu - {NomConseiller}

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :



- le 8 mars, elle participe à la séance de travail;
- le 16 mars, elle aura une rencontre Zoom avec le Marchons, courons à Trécesson.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

- elle participe à la séance extraordinaire;
- elle participe à une rencontre avec la directrice générale et le maire (comité des ressources humaines) concernant la réactivation de l'employé 32-0023 et la modification des tâches de l'employé 32-0021;
- le 8 mars, elle est présente à la séance de travail;
- le 9 mars, elle rencontre tous les employés avec le maire concernant les ressources humaines.

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

- il participe à la séance extraordinaire;
- le 8 mars, il participe à la séance de travail.

11. INFORMATIONS

11.1 Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

11.2 Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19



Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

11.3 Fonds Initiatives Jeunesse (MRC d’Abitibi) – lettre de refus

Fonds Initiatives Jeunesse (MRC d’Abitibi) – lettre de refus

11.4 Demande d’aide financière pour l’ADL – lettre d’acceptation

Demande d’aide financière pour l’ADL – lettre d’acceptation

11.5 Vente de propriétés pour taxes impayées en temps de pandémie

Vente de propriétés pour taxes impayées en temps de pandémie

11.6 Semaine pour la valorisation de la paternité 2021

Semaine pour la valorisation de la paternité 2021

11.7 Les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la COVID-19

Les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la COVID-19

11.8 Avis de non-conformité pour l’écocentre



Avis de non-conformité pour l'écocentre

11.9 Rapport d'interventions sur le territoire (incendies)

Rapport d'interventions sur le territoire (incendies)

11.10 Baisse des charges permises sur le pont P-00140 enjambant la rivière Villemontel sur le chemin Roulier

Baisse des charges permises sur le pont P-00140 enjambant la rivière Villemontel sur le chemin Roulier

11.11 Gazoduq

Gazoduq

12. CORRESPONDANCES

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



14.1 Période de questions

2021-03-077 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19 h 30.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).